

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 25 juin 2018

Séance du 30 mai 2018

40 Déclassement d'une emprise publique sise à l'angle du square Claude Bernard et de l'impasse de la Pommeraie

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

M. MONTES

Pouvoir à :

M. BELMHAND

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMTI	1

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

La Ville a été contactée par M. Patrice FOMPUDY qui souhaite acquérir une partie du terrain jouxtant sa propriété sise 12 square Claude Bernard afin d'y stationner un véhicule. L'emprise de terrain concernée, d'une superficie d'environ 20 m² identifiée en teinte jaune au plan de principe ci-annexé, dépend actuellement du domaine public communal. Elle correspond à un délaissé de voirie situé à l'angle du square Claude Bernard et de l'impasse de la Pommeraie.

Afin de permettre la cession de cette emprise, il convient de procéder au préalable à sa désaffectation et au déclassement du domaine public communal. Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par les voies du square Claude Bernard et de l'impasse de la Pommeraie, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal l'emprise de terrain identifiée au plan de principe ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,
Vu les plans ci-annexés,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 30 mai 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désaffecter et de déclasser du domaine public communal l'emprise de terrain d'une contenance d'environ 20 m² sise à l'angle du square Claude Bernard et de l'impasse de la Pommeraie identifiée au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage nécessaire à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **2 6 JUIN 2018** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18
et publication ou notification le 02/07/18
affiché le 26/06/18
CREIL, le 02/07/2018

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE